



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 5 octobre 2021

Présidence	:	BÜNZLI Luc-Olivier
Ouverture de la séance	:	20h00
Appel nominal	:	28 membres présents – Quorum atteint
Excusés	:	2
Absents	:	0
Votations	:	À main levée
Clôture de la séance	:	22h17
Documents transmis avec la convocation	:	PV des séances du 1 ^{er} juin 2021 et du 6 juin 2021 Préavis 05/2021 ; Préavis 06/2021 ; Préavis 07/2021 ; Préavis 08/2021 ; Préavis 09/2021

ORDRE DU JOUR

- 1) Accueil - présences
- 2) Adoption de l'ordre du jour et du PV
- 3) Informations du Bureau du Conseil et courrier
 - a. Présentation du rôle de conseillère ou conseiller
 - b. Coordonnées des membres
 - c. Courrier
- 4) Informations de la Municipalité
- 5) Utilisation des jetons de présence
- 6) **Préavis 05/2021** : Autorisations générales pour la législature 2021-2026
- 7) **Préavis 06/2021** : Vacances et indemnités pour la législature 2021-2026
- 8) **Préavis 07/2021** : Arrêté d'imposition pour l'année 2022
- 9) **Préavis 08/2021** : Demande de crédit de CHF 35'000.00 pour la mise sous terre d'un tronçon de ligne d'éclairage public et le remplacement de 7 mâts le long de la RC636 suite à deux accidents
- 10) **Préavis 09/2021** : Complément au budget 2021
- 11) Divers et propositions individuelles

* * * * *

1) ACCUEIL - PRESENCES

Le Président Luc-Olivier Bünzli souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette séance du Conseil communal du 5 octobre 2021.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et le Président déclare la séance ouverte.

Jean Blaise Held et Caroline Desarsens prêtent serment devant le Conseil. Ils étaient excusés lors de la séance d'assermentation du 1^{er} juin 2021.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PV

Le bureau propose d'amender l'ordre du jour et de traiter le sujet des jetons de présence lors de la séance prochaine. L'ordre du jour avec son amendement est accepté.

L'assemblée doit approuver le PV du 1^{er} juin et celui du 8 juin.

Concernant le PV du 1^{er} juin : un membre fait remarquer une coquille en page 3. Il manque le mot « Nord » en fin de page. Le PV est accepté pour autant que la correction susmentionnée soit effectuée.

Concernant le PV du 8 juin : il y a une faute de frappe dans le titre (2012-2026). En page 2, le nom d'un conseiller contient une faute. Le PV est accepté pour autant que les corrections susmentionnées soient effectuées.

3) INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER

a. PRESENTATION DU ROLE DE CONSEILLERE OU CONSEILLER

Cf. annexe : le rôle de Conseiller et les interventions des conseiller·ère·s

On précise que le vote à bulletin secret n'est possible que si un membre en fait la demande et que celle-ci est appuyée par 5 autres membres.

b. COORDONNEES DES MEMBRES

Pour faire suite à la demande des conseiller·ère·s d'avoir un moyen de se connaître entre eux, une liste contenant les noms, adresses et numéros de téléphones sera envoyée à chacun par le bureau.

c. COURRIER

Rien à signaler.

4) INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le syndic Etienne Cherpillod prend la parole pour annoncer que la nouvelle Municipalité a bien débuté son mandat et qu'elle a déjà beaucoup de travail à effectuer.

Il précise notamment qu'elle travaille sur le dossier de la maison Lorini, pour laquelle une séance s'est déroulée lundi dernier. Un délai court jusqu'à la fin du mois pour permettre aux entrepreneurs de soumettre leurs devis à la Municipalité. Ainsi, cette dernière pourra soumettre un projet concret au Conseil. Enfin, le syndic ajoute qu'il est content des avancées du chantier pour le nouveau collège et qu'il ne reçoit que de bonnes nouvelles.

La municipale Valérie Hirt annonce à l'assemblée qu'un contrôle du matériel informatique de l'administration a été effectué. Selon le rapport reçu, deux ou trois installations (comme par exemple le firewall) sont à remplacer, car elles deviennent obsolètes. La Municipalité est soucieuse d'avoir une protection adéquate contre le piratage de données informatiques. Des demandes de devis pour un audit de contrôle sont en cours.

Concernant le SDIS, un recrutement des sapeurs-pompiers volontaires aura lieu le 4 novembre à 20h à la caserne d'Oron.

Le municipal Jean-François Perroud nous donne des nouvelles des projets routiers. A la Route

du Village 52, un marquage au sol sera fait pour annoncer la priorité de droite. Il semble que le manque d'indication rende l'endroit dangereux. Au même endroit, il faudra prendre des mesures pour éviter le parcage sauvage de voitures qui gênent les riverains. Le municipal annonce aussi qu'une signalisation sera placée au réservoir pour limiter les nombreux bus et camping-car qui utilisent cet endroit, bloquant l'accès et laissant parfois l'endroit dans un piètre état. Enfin, il informe de la démission de Noémie Gabriel comme surveillante de la déchèterie. Il s'agit donc de trouver un ou une volontaire pour ce poste dès la mi-novembre. Un tout-ménage sera envoyé aux habitants à cet effet.

La municipale Frédérique Marengo renseigne l'assemblée sur les dossiers de constructions qui avancent bien. La municipalité fait plus systématiquement appel au bureau technique de Lucens (AISTBV) afin de s'assurer une meilleure gestion des dossiers dans respect des normes légales.

Concernant la vie sociale villageoise, les aînées et aînés de Vucherens sont conviés le 06 octobre 2021 à un repas qui se déroulera à la salle communale. Il est précisé que les normes anti-COVID seront respectées.

Le municipal Urbain Cherpillod nous fait également part des dossiers qui l'occupent en ce moment. Au sujet de l'eau sous pression, une fuite de conduite a eu lieu le 17 septembre 2021 entre Vucherens et Vulliens. La conduite endommagée appartient à l'Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ). La réparation et/ou le remplacement d'environ 400 mètres de celle-ci sera sûrement à la charge de la Commune de Vucherens.

Le 16 juillet 2021, une pollution des eaux communales a été détectée. Son origine est probablement due aux fortes intempéries de l'été. L'employé communal Sylvain Vuagniaux a immédiatement fait le nécessaire prévu par le plan d'urgence. Suite à ce travail, une nouvelle analyse de la qualité de l'eau a été effectuée, ne révélant plus aucune anomalie. Urbain Cherpillod précise que cet incident n'a pas entraîné de risque pour la santé du consommateur, raison pour laquelle aucune communication officielle n'a été faite à la population. Il semblerait que tout soit à présent rentré dans l'ordre.

Etienne Cherpillod ajoute que beaucoup de travail a déjà été effectué au sujet des eaux claires. Des couvercles de regards ont notamment été changés sur la route de Moudon. Aux Laviaux, des curages de tuyaux ont été effectués par les employés communaux qui y ont découvert des racines et des amas de calcaire. Les conduites ne devraient dorénavant plus se boucher avant quelques années. Enfin sur la conduite qui longe la Route du Village, à la Brevière, la construction de deux regards a été nécessaire.

5) UTILISATION DES JETONS DE PRESENCE

Comme accepté par le Conseil au point 2, l'utilisation des jetons de présence sera traitée lors de la prochaine séance.

6) PREAVIS 05/2021 : AUTORISATIONS GÉNÉRALES POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

Présentation par la Municipalité : Pas de commentaire, le préavis est estimé complet.

Rapport de la commission : Le rapporteur lit le rapport et recommande d'adopter le préavis tel que présenté.

Discussions des membres du Conseil et clarification de la Municipalité :

Remarques, discussion et interventions de Blaise Rion, Camille Troillet, Sergio Silveira, Luc-Olivier Bünzli et Etienne Cherpillod :

- Il n'y a pas de limites au nombre de cas de dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour lesquels la Municipalité est autorisée à dépenser jusqu'à 30'000.-. Toutefois, les comptes communaux sont soumis au Conseil au moins une fois par année, ce qui permet de garder un contrôle indirect sur ce genre de dépenses.

- Concernant l'autorisation d'emprunt donné à la Municipalité, il n'y a pour l'heure pas de plafond. Toutefois, les emprunts que la Municipalité doit faire ont déjà été approuvés par le Conseil et d'éventuels futurs emprunts devront également être approuvés en amont. De plus, il existe en principe un budget annuel pour ce genre de cas, ce qui limite les risques d'abus. Il est aussi précisé que la mise en place d'un plafond est au programme de la Municipalité. Il convient de préciser qu'il est déjà arrivé que la Municipalité fasse des emprunts avant d'obtenir l'accord du Conseil, ces cas font toutefois exception à la règle.

Décision : Le préavis municipal **05/2021** est accepté à l'unanimité.

7) **PREAVIS 06/2021 : VACATIONS ET INDEMNITÉS POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026**

Présentation par la Municipalité : le syndic Etienne Cherpillod précise que lorsqu'il s'est présenté aux élections municipales, il n'avait pas prévu de prendre la lourde charge de syndic. Pour pouvoir remplir son rôle correctement, il a dû s'arranger avec son employeur pour réduire son pourcentage de travail. Il lui semble ainsi juste que les municipaux soient affiliés à une caisse de pension pour le travail effectué dans le cadre de leur mandat, afin qu'ils ne soient pas préterités dans leurs rentes. Il est précisé que beaucoup de communes ont déjà décidé d'affilier leurs municipaux à une caisse de pension. La Municipalité dans sa totalité encourage le Conseil à accepter le préavis puisque la charge de travail liée aux mandats est de plus en plus lourde.

Rapport de la commission : Le rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter l'augmentation des indemnités et des vacations, mais de refuser l'affiliation LPP pour les membres Municipalité. La commission justifie sa proposition de refus d'affiliation LPP, car elle trouve que le préavis n'est pas assez explicite sur les raisons de ce changement. La commission estime également que cette affiliation correspond à changement de statut salarial.

Discussions des membres du Conseil et clarification de la Municipalité :

Remarques et discussion des Conseillères et Conseillers Sergio Silveira, Catherine Winkler, Jean-Blaise Held, Claude Marzo, David Szoboszlai, Camille Troillet et Véronique Schrago, des Municipales et Municipaux Etienne Cherpillod, Jean-François Perroud, Valérie Hirt et Frédérique Marengo et de la boursière communale Céline Gentil-Martinez :

- Concernant le choix de la caisse de pension, les employés de l'états ne peuvent être affiliés qu'à des caisses publiques, ce qui réduit considérablement le choix. Il convient de préciser que l'on ici affaire à une nouvelle affiliation et non à un changement de caisse de pension, car c'est un contrat différent de celui concernant les employés communaux.
- En cas d'acceptation du préavis, les coûts de cotisation LPP augmenteront de 19%.
- Ne pas cotiser à la LPP en tant que membre de la population active est un réel problème. Or la municipalité s'est sensiblement rajeunie avec les nouvelles élections.
- La tâche de la Municipalité est particulièrement lourde. La compensation s'élève à 45.-/h, montant que certains Conseillers trouvent faible. L'affiliation permettrait de prouver la reconnaissance pour le travail fourni par la Municipalité.
- Pour se faire une idée, il est précisé que le total des vacations et des annuités pour la précédente législature était de 64'500.-. Toutefois, ce chiffre évoluera sensiblement pour les prochaines années puisqu'aucun municipal n'est cette année à la retraite. Ce rajeunissement est d'ailleurs apprécié par certains conseillers.
- Sur demande du Conseil, les municipaux expliquent dans quelle mesure ils ont dû adapter leur activité professionnelle. Chacun d'entre eux témoignent de changements notables, tels que des changements d'horaires ou de jours de travail, des abaissements de taux de travail de 10%, des demandes de congé au moins une fois par mois. Il semble que les municipaux passent un à deux jours par semaines pour

effectuer les tâches prévues par leur mandat.

- La commission informe qu'elle est consciente de la grande charge de travail que représente le mandat de municipal mais désire que le sujet soit discuté par le Conseil. C'est en effet la compétence de ce dernier d'accorder ou pas ce genre d'avantage, d'autant qu'il s'agit alors de charges importantes.
- Il est précisé que la tâche de Municipal est volontaire et qu'il ne s'agit pas d'une profession.

Décision :

Le principe d'affiliation des municipaux à une caisse de prévoyance est accepté par 21 oui et 6 abstentions.

L'augmentation de 14'000.- du budget annuel est accepté avec 20 oui et 7 abstentions.

Le préavis municipal **06/2021** est accepté par le Conseil.

8) PREAVIS 07/2021 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2022

Présentation par la Municipalité : Au vu de la situation financière actuelle de la commune, la Municipalité souhaite reconduire le taux actuel d'imposition de 77 % pour une année.

Rapport de la commission : Le rapporteur lit le rapport et recommande d'adopter le préavis tel que présenté.

Discussions des membres du Conseil et clarification de la Municipalité :

Remarques et discussion des Conseillers Blaise Rion, Luc-Olivier Bünzli et du syndic Etienne Cherpillod :

- La commune n'est fiscalement pas très attractive, il faudrait peut-être envisager de baisser le taux d'imposition.
- Le projet en cours « Maison Lorini » nécessite un budget important. Il semble donc raisonnable de ne pas baisser le taux d'imposition pour le moment.
- Le taux d'imposition communal est rediscuté tous les ans par la Conseil. En cas de besoin, il est donc possible de le modifier sans trop de difficulté.

Décision : Le préavis municipal **07/2021** est accepté par le Conseil avec 26 oui et une abstention.

9) PREAVIS 08/2021 : DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 35'000.00 POUR LA MISE SOUS TERRE D'UN TRONÇON DE LIGNE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LE REMPLACEMENT DE 7 MÂTS LE LONG DE LA RC636 SUITE À DEUX ACCIDENTS

Présentation par la Municipalité : Le municipal Urbain Cherpillod explique que sur la Route de Moudon, en partant de la place des Trois Suisses en direction de Moudon, les lampadaires sont régulièrement arrachés par des automobilistes ayant perdu la maîtrise de leur véhicule. Dernièrement, des mâts détruits ont été remplacés d'urgences par des mats loués à la Romande Énergie. L'entreprise Stucki Frères (électriciens) recommande d'ailleurs à la Commune de remplacer les lampadaires depuis quelques temps déjà. La Municipalité préconise de commander de nouveaux mâts en remplacement des mâts loués.

Rapport de la commission : La Commission a rédigé deux rapports. Un premier sur le préavis lui-même et un deuxième en proposition de la Commission d'enterrer la ligne d'alimentation sur l'entier du tronçon (soit 150m de plus que le projet initial). La Commission recommande d'accepter le préavis et son amendement, objet du deuxième rapport.

Discussions des membres du Conseil et clarification de la Municipalité :

Remarques et discussion de la Conseillère et des Conseillers Jean-Blaise Held, Pierre Béda,

Michel Anex, Camille Trolliet, Marzo Claude, Luc-Olivier Bünzli, Eric Cherpillod, Stéphane Dutoit, Blaise Rion, Steve Tavolini et Patrick Vuagniaux, des Municipaux Etienne Cherpillod et Urbain Cherpillod et de la boursière Céline Gentil-Martinez.

- Les mâts du tronçon que la Commission propose de réviser en plus du préavis initial sont déjà neufs. Ayant également été abimés par de précédents accidents, ils ont été remplacés récemment. Seuls 4 mâts sur les 11 du tronçon entier sont encore de l'ancienne génération.
- Il semble très intéressant de profiter des travaux prévus par le préavis 08/2021 pour mettre à jour l'entier du système. Les mâts sont supposés durer 50 ans et même si cette durée devait être écourtée par un nouvel accident, les assurances couvriraient le dommage. De tels travaux constituerait donc un investissement à long terme. Il faut noter toutefois que pour les derniers accidents, on ne sait pas encore quelle partie du dommage les assurances automobiles seront d'accord de payer, d'une part parce que l'enquête de police n'a pas encore abouti, d'autre part parce que dans des cas similaires, les assurances ne sont pas vraiment entrées en matière au motif que les mâts étaient vieux et ne conservaient ainsi que peu de valeur.
- Il faut noter que les travaux supplémentaires engendreront aussi un coût supplémentaire qu'il est difficile d'estimer.
- Il est important que tous les éléments du système électrique soit mis en place simultanément. Il s'agit d'abord de pouvoir synchroniser les luminaires LED « intelligents » afin qu'ils soient efficaces. De plus, l'entier du système serait ainsi plus cohérent, notamment pour permettre que tous les fils électriques suivent le même type de trajet (entièrement sous-terrain).
- Il faut garder en tête qu'il y aura probablement toujours des accidents sur cette route, qu'il est presque inévitable que les mâts soient parfois arrachés. Certaines communes ont installé des protections autour des pylônes pour prévenir ce dommage, mais la mesure semble peu efficace face à des véhicules arrivant à grande vitesse.
- Provisoirement, la Romande Énergie loue des mâts à la Commune pour permettre un éclairage correct le temps de commander et de mettre en place de nouveaux mâts. La Romande Énergie est très conciliante sur ce point et serait probablement d'accord de continuer cette location pendant plusieurs mois.
- Il est précisé que de nouvelles têtes luminaires LED ont déjà été achetées et attendent d'être installées sur de nouveaux mâts qu'il s'agit de commander.
- L'entreprise Stucki Frères a déjà un contrat avec la commune pour poser ces nouvelles têtes, ce contrat est conforme avec la décision du Conseil sur le préavis 04/2021. L'entreprise ne semble pas être pressée d'exécuter cette obligation. Les travaux n'ont donc pas besoin d'être autorisés ni réalisés dans l'urgence. En revanche, la Municipalité souligne le fait que les nouvelles têtes LED seront moins gourmandes en énergie que les actuelles lampes sodium. En conséquence, leur installation rapide permettrait à la commune de faire des économies.
- Les travaux de génie civil ne sont pas réalisables en hiver. Il s'agit donc soit d'accepter tout de suite le préavis pour que les nouveaux lampadaires soient en fonction avant l'hiver 2021-2022, soit de refaire un projet qui retarderait les travaux au printemps 2022.
- Il est proposé soit de faire un amendement au préavis, soit de refuser le préavis en demandant à la Municipalité de préparer un nouveau préavis sur des travaux pour l'entiers des lampadaires du tronçon. Le simple amendement rendrait la procédure plus rapide. Le nouveau préavis permettrait aux Conseillers de se prononcer sur le sujet en ayant une meilleure maîtrise du projet et en connaissant le coût supplémentaire lié aux travaux supplémentaires.
- Il est proposé que les 40'000.- accordé pour le préavis 04/2021 en vue de la réparation des lampadaires de la Route de Moudon soient utilisés dans le cadre du projet entier proposé par la Commission. La Municipalité précise que ces 40'000.- ont déjà été dépensés pour acheter les têtes luminaires et que le préavis 08/2021 propose de dépenser 35'000.- en plus pour acheter et faire poser de nouveaux mâts.
- On précise que le complément aux travaux proposé en préavis 08/2021 coûtera assez cher puisqu'il s'agira en partie de creuser dans du goudron pour enterrer les fils électriques et pas

dans de la simple terre.

- Il faudrait, dans un premier temps savoir si le Conseil est unanimement d'accord sur le principe des travaux pour l'entier du tronçon plutôt que pour quelques mâts seulement (comme le prévoit le préavis 08/2021). Si tel est le cas, il faut éviter que le projet entier soit enterré suite à l'augmentation des coûts des travaux due à l'achat et la pose de 11 mâts au lieu de 7. Certains membres proposent donc d'accepter le préavis tel quel, puis d'y ajouter une motion en complément de budget pour que les 4 derniers mâts puissent être installés.
- La Municipalité n'est pas sûre de pouvoir estimer les coûts d'une prolongation des travaux, mais elle promet d'être transparente en cas de dépassement de l'estimation faite par elle et proposée au Conseil.
- L'idée d'accepter le préavis 08/2021 tel quel, puis d'y faire un complément est rejetée pour être sûr de pouvoir inclure le supplément de travaux.
- Avec un sondage à main levée, l'ensemble du Conseil est d'accord sur le principe que l'éclairage de l'entier du tronçon doit être révisé en même temps.
- Le bureau du Conseil propose faire un amendement au préavis 08/2021 afin d'y ajouter la proposition de la Commission Énergie. Ainsi, le projet pourra aller de l'avant avec un budget de 65'000.-. Il est également proposé qu'au cas où les 65'000.- ne suffiraient pas, la Municipalité ait la possibilité de demander une rallonge de budget au Conseil.

Décision : Le préavis municipal **08/2021** est accepté avec 25 oui et 2 abstentions, mais il est d'abord amendé dans le sens que l'ensemble des 11 mâts du tronçon soient remplacés au lieu de 7 et en autorisant à cet égard un budget de 65'000.-.

10) PREAVIS 09/2021 : COMPLÉMENT AU BUDGET 2021

Présentation par la Municipalité : La municipale Valérie Hirt nous annonce que le préavis 09/2021 a été élaboré sur conseil du fiduciaire et du Préfet dans le but de respecter le Règlement vaudois sur la comptabilité des Communes (RCCom). Il s'agit pour la Municipalité présenter au Conseil un complément au budget 2021 afin d'être plus transparent. Le Syndic Etienne Cherpillod ajoute que dans son effort de transparence, la Municipalité s'est rendu compte que les charges de la Commune étaient plus basses que prévu.

Rapport de la commission : Le rapporteur lit le rapport et recommande d'adopter le préavis tel que présenté et d'accorder à la Municipalité les compléments au budget 2021 représentant au total une augmentation des charges de 64'500 et une augmentation des revenus de 93'900.-.

Discussions des membres du Conseil et clarification de la Municipalité :

Clarification du Conseiller Sergio Silveira, membre de la commission de gestion :

- Le montant limite du budget de la Commune doit être inscrit dans le règlement de la Commune et dépend de la taille de la Commune. Tenue de respecter celui-ci, la Municipalité ayant besoin d'un crédit supplémentaire devra en faire la demande au Conseil communal.

Décision : Le préavis **09/2021** est accepté par le Conseil à l'unanimité.

11) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La prochaine séance du Conseil aura lieu mardi 7 décembre 2021 à 20h à la Salle communale. Les conseillères et conseillers sont priés de réserver cette date.

Comme expliqué lors de la dernière séance, les conseillers reçoivent une annonce informelle sur la tenue de chaque nouvelle séance dès la date fixée par la Municipalité. En plus, un courrier contenant la convocation officielle, l'ordre du jour ainsi que les préavis est adressé à tous les Conseillères et Conseillers au moins 5 jours avant la séance.

Gislain Grosjean demande que les informations pour les commissions leur parviennent plus rapidement. Il explique que pour les commissions dont il fait partie, les convocations et préavis sont arrivés si tard que deux séances différentes ont été tenues en même temps et qu'il a donc dû choisir celle à laquelle il était le plus important de participer. Le président Luc-Olivier Bünzli s'engage à agir un peu plus rapidement afin d'économiser quelques jours, mais précise que le retard vient aussi du fait que la préparation des préavis par la Municipalité requière beaucoup de temps. Le Municipal Urbain Cherpillod explique que le cas évoqué par Gislain Grosjean était particulièrement délicat à gérer.

Jean-Blaise Held propose que des travaux soient réalisés dans la Commune pour que la fibre optique soit installée dans tous les ménages. Il trouve dommage que de petits travaux ponctuels soient réalisés dans ce but au lieu d'un projet complet. Le Municipal Urbain Cherpillod explique que tous ces petits travaux ne sont pas de vraies fouilles. Le Syndic Etienne Cherpillod ajoute qu'il est du ressort de Swisscom de diriger les travaux et projets concernant la fibre. La Commune ne peut donc pas lancer ce genre de travaux de sa propre initiative.

Le Président du Conseil remercie la Municipalité et les Conseillers pour leurs débats constructifs.

Le Syndic remercie également l'assemblée pour cette séance.

La séance est levée à 22h17.



Président
Luc-Olivier Bünzli



Secrétaire
Noémie Gabriel